



# Programme « Découverte de l'Europe avec les Conseils Municipaux des Jeunes » Villes du Vésinet & de Montesson

# 2<sup>ème</sup> étape

Samedi 12 janvier 2008 Mairie du Vésinet

Lieu de la réunion : Salle des conférences – Mairie du Vésinet

**Etaient présents**: Adelina Mares, (Roumaine), Stefan Seiler (Allemand) – Maryse de Sarthe, conseillère municipale de la mairie du Vésinet; Djamel Houacine du Service Jeunesse de Montesson – les jeunes des Conseils Municipaux du Vésinet et de Montesson

**Introduction** par Regina Lecointe, Secrétaire Générale de la Maison de l'Europe des Yvelines, organisatrice de ce programme pour les Conseils Municipaux des Jeunes.

A partir d'une série de questions comme :

- qu'a-t-on fait la dernière fois (samedi 8 décembre 2007)?
- qui est Jean Monnet?
- avec qui la France a-t-elle travaillé pour ce projet d'Europe ? »
- quel était le but de Jean Monnet après de nombreuses années de guerres et de conflits ?
- comment s'appelait l'ami de Jean Monnet ?
- quand a été signée la Déclaration Robert Schuman ?
- que fête-t-on le 9 mai chaque année ?,

les enfants sont invités à formuler ce qu'ils ont retenu de la précédente séance pédagogique.

Visionnage du film « Juliette au pays de l'Europe » produit par l'Association Jean Monnet.

Regina Lecointe propose de reparler des deux thèmes importants pour l'Europe en 2008 :

- > Le Parlement européen
- > Le dialogue interculturel.

Elle présente **Stefan Seiler**, de nationalité allemande, qui va expliquer aux enfants le fonctionnement du Parlement européen.

## I. Qu'est-ce qu'un parlement?

En France, le parlement se trouve à Paris et correspond à deux organes :

- L'Assemblée Nationale
- Le Sénat.

Les députés et sénateurs (ou les parlementaires) sont dans ce parlement pour proposer, discuter et voter les lois. Quelques noms de Députés Européens en Ile-de-France : Nicole Fontaine, Jacques Toubon, Pervenche Berès, Harlem Désir, etc.

### MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch − 78400 Chatou ☎: 00 33 1 39.52.36.21





De même que les députés et sénateurs (ou les parlementaires) représentent leurs compatriotes, les enfants élus au Conseil Municipal des Jeunes représentent les Jeunes de la ville.

L'Europe a mis en place un Parlement depuis 1957. Il possède trois adresses sur trois pays différents :

- Le siège se trouve à STRASBOURG où tous les députés se réunissent en réunion plénière
- A Bruxelles ont lieu les travaux des commissions c'est-à-dire en petits comités
- Le secrétariat (l'administration) à Luxembourg.

Les 785 députés du Parlement européen viennent des 27 pays de l'Union européenne (l'Allemagne en a 99 et la France 78). Ils sont élus par tous les Européens appartenant à l'Union européenne. Les prochaines élections (mandat de 5 ans) auront lieu en 2009. Le Président actuel est allemand ; il s'appelle Hans-Gert Pöttering.

## II. Que font les parlementaires (députés) européens ?

- → Ils discutent les futures lois
- → Ils votent des lois (comme par exemples les « directives »)
- → Ils votent le budget de l'Union européenne
- → Ils contrôlent les actions des différents organes de l'Union européennes
- → Ils nomment le médiateur européen (personnage important que le citoyen européen peut saisir pour résoudre un problème auquel l'administration n'a pu trouver de solution).

Lorsque l'on veut obtenir une information sur l'institution « Parlement européen » on peut :

- visiter les sites de Bruxelles, de Strasbourg
- écrire à son député européen
- visiter la représentation du Parlement européen, qui se trouve à Paris en face de l'Assemblée
  Nationale
- se rendre à la Maison de l'Europe des Yvelines où des explications et des documentations sont disponibles.

# III. Les parlementaires appartiennent-ils à des partis politiques ?

Dans chaque pays de l'Union européenne, il existe différents partis politiques. De plus, les définitions de ces partis ne sont pas les mêmes dans tous les pays ; par exemple, le parti socialiste français (PS) n'est pas identique au parti socialiste allemand (SPD).

De la même manière, il existe au sein du Parlement européen plusieurs partis qui regroupent des députés de la même famille politique. On peut citer comme groupes majoritaires :

- PPE DE (parti populaire européen)
- Les verts
- La gauche
- PSE (Le parti socialiste européen)
- Les indépendants

### MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch − 78400 Chatou ☎: 00 33 1 39.52.36.21





En France, pour être élu « député », il faut être rattaché à un parti politique. Mais une fois élu au Parlement européen, ce même député peut changer de famille politique.

#### IV. les Conseils municipaux des Jeunes et leurs commissions

A Montesson, les enfants du CMJ travaillent en commissions. Les thèmes des commissions sont :

- « solidarité et animation »
- « sports et loisirs »
- « citoyenneté »

Au travers de ces différents thèmes, les enfants s'engagent à devenir des acteurs au sein de leur ville.

Au Vésinet les jeunes ne travaillent pas en commissions, ils ont des thèmes de réflexion. Ils ont choisi deux thèmes sur lesquels ils réfléchissent tous ensemble:

- l'enseignement des langues
- l'eau et plus particulièrement le traitement de l'eau de la Seine.

Une fois ces thèmes débattus, ils font des propositions. Par exemple ils ont rédigé une lettre adressée au Ministre de l'Education Nationale avec des propositions pour un nouvel enseignement des langues dans les écoles. En agissant ainsi, ils espèrent retenir l'attention du Ministre et influer sur son action.

C'est cela aussi être un citoyen actif.

**Adelina Mares**, de nationalité roumaine, est la deuxième intervenante pour cette matinée pédagogique. Elle explique aux enfants ce qu'est le « dialogue interculturel ».

Elle souligne qu'être citoyen, c'est faire partie d'une société civile et agir en tant que citoyen. Tous les ressortissants des pays membres de l'Union européenne sont à la fois citoyens de leurs pays d'origine et citoyens européens ce qui ouvre des droits citoyens au niveau du pays où ils résident. Par exemple, Adelina, comme Stefan, peuvent voter ou même se présenter aux élections municipales et élire des députés lors des élections du Parlement européen en France.

Il existe une citoyenneté européenne qui permet :

- La mobilité professionnelle dans les 27 Etats membres de l'Union européenne (certaines limites existent pour les ressortissants des nouveaux pays membres)
- La mobilité géographique (voyages facilités)
- La possibilité de s'adresser au médiateur européen
- L'euro, monnaie européenne de quinze pays membres
- La possibilité de se présenter et d'être élue aux élections municipales et européennes dans le pays de résidence.





#### Elle donne une définition claire du dialogue interculturel :

- Echange de cultures et d'idées
- Voyages
- Découverte de ce que différents pays d'Europe ont en commun...

Par exemple, la marionnette « guignol » ainsi dénommée en France existe en Allemagne, en Italie et en Belgique.

Les enfants peuvent trouver les fiches des contes et personnages européens à la Maison de l'Europe des Yvelines.

Les expressions ou proverbes montrent nos différences culturelles :

- « connu comme un loup blanc » correspond à l'expression allemande qui en français serait :
  « connu comme un chien multicolore »,
- « l'habit ne fait pas le moine », expression française, donne l'expression allemande traduite
  « l'habit fait le moine ».

De même, cette inter-culturalité est très importante dans le travail car certains gestes sont propres à nos cultures (en France, on fait la bise facilement pour dire « bonjour », alors qu'en Allemagne on se serre la main).

Tous les ans, la Commission européenne proclame un nouveau thème fédérateur.

- 2008 est l'Année européenne du dialogue interculturel,
- 2009 sera l'Année européenne de la créativité et de l'innovation et
- 2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Puisque les enfants du CMJ du Vésinet souhaitent adresser une lettre au Ministre de l'Education Nationale, Adelina Mares suggère que cette demande soit également adressée au commissaire européen qui s'occupe des langues. Il s'agit de Leonard ORBAN (de nationalité roumaine) qui s'occupe précisément du multilinguisme. Plus amples informations sont accessibles avec le lien Internet: http://ec.europa.eu/commission\_barroso/orban/index\_fr.htm.

Adelina souligne que maîtriser plusieurs langues est un atout important pour tous les individus. Ces personnes sont reconnues pour leur faculté d'adaptation dans les entreprises conformément à une enquête réalisée par la Commission européenne.

L'Union européenne est aussi le lieu de l'inter-culturalité. Son fonctionnement est basé sur ce fait puisque tous les 6 mois, c'est un nouveau pays de l'UE qui devient président du Conseil européen de l'Union. Actuellement, il s'agit de la Slovénie, pays entrant dans l'UE en 2004. Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, ce sera la France et ensuite la République Tchèque en janvier 2009.

Une question est posée à propos des symboles de l'Union européenne (drapeau, hymne, journée de l'Europe...). Adelina Mares explique que dans le nouveau Traité signé en décembre 2007, les symboles de l'UE ne sont pas mentionnés en tant que symboles officiels de l'Union européenne





(sur demande du Royaume-Uni et de la Pologne) mais il est admis que les pays membres de l'UE peuvent les utiliser librement.

Les deux intervenants, Stefan Seiler et Adelina Mares, interrogent les enfants sur leurs expériences de voyages en Europe et leurs liens familiaux ou amicaux avec certains états de l'Union européenne. Un petit cours de géographie est donné pour replacer l'Allemagne et la Roumanie sur la carte européenne et citer leurs symboles propres (capitale, personnage célèbre, autres pays voisins ...).

En France, pour obtenir des renseignements sur la culture des différents pays membres de l'Union européenne, on peut s'adresser aux *instituts culturels*. Parmi eux, on peut citer :

- Institut Goethe pour l'Allemagne
- Institut Cervantes pour l'Espagne
- British Council pour le Royaume Uni.

De plus, la représentation du Parlement européen et de la Commission européenne à Paris peuvent fournir des renseignements.

La Maison de l'Europe des Yvelines, située à Chatou, est le premier interlocuteur possible pour les enfants désireux de mieux connaître un pays.

La prochaine réunion des deux Conseils Municipaux des Jeunes aura lieu le 16 février 2008 à la Mairie du Vésinet, et l'objectif de cette étape intermédiaire avant le déplacement à Strasbourg sera de traiter l'ordre de jour suivant :

- Le travail au quotidien d'un Parlementaire européen par Candice Lequiller, ancienne assistante parlementaire de Jacques Toubon
- Les thèmes de réflexion des commissions des CMJ sont-ils européens et quels vont être les sujets de discussion avec votre député ? »

Compte rendu rédigé par C.COLLEVILLE